

# FICHE TECHNIQUE

**Situation** A 10 km de Mirande et 35 km d'Auch

**Parking** Au village devant la mairie

**Niveau de difficulté** Facile

**Balisage** Suivre les panneaux rouges

**Ouverture du sentier :** Ouvert toute l'année

## A voir en chemin\*

### **Eglise paroissiale**

(pour visiter contacter Campistron Pierre au 05.62.67.01.01)

### **Eglise de Saint-Jaymes**

(pour visiter contacter Ridoux Dominique au 05.62.67.39.28)

\* Pour plus de renseignements, un livret marche et patrimoine réalisé par l'association ACTA est en vente dans tous les lieux publics du territoire. Pour vous le procurer informations sur le site d'ACTA : [www.acta32.free.fr](http://www.acta32.free.fr)

## Les à Côtés

### Où boire et manger ?

Boulangerie  
32300 Saint-Michel

### Où dormir ?

Mme Serres Claudine  
« ferme des saules »  
32300 Saint-Michel  
05.62.66.58.78

Gouzenne Angel  
« Petitat »  
32300 Saint-Michel  
05.62.67.01.13

M. Sanchez Marcel  
« Campané »  
32300 Saint-Michel  
05.62.67.13.55

M. Du Fresnel  
32300 Saint-Michel  
05.62.6701.06

### A Faire

#### **Centre équestre du Manau**

M. Saramon Claude (05.62.67.10.36)

**Poterie** de Mme Susan Ure (05.62.67.03.45)

**Terrain de tennis :** Mme Claudine Roussel  
(05.62.67.50.63)

*La communauté de communes édite d'autres sentiers que vous pouvez retirer dans les mairies, restaurants et chambres d'hôtes du territoire ou télécharger sur notre site internet.*

*Vous pouvez également trouver un livret de tous les sentiers de VVA dans lequel est présenté l'historique de chaque village ainsi que sa promenade.*

**Communauté de Communes  
Vals et Villages en Astarac  
« La Gravière »  
32300 Idrac-Respaillès**

**05.62.66.92.66  
[www.vva-gers.com](http://www.vva-gers.com)**

**VALS ET VILLAGES EN ASTARAC**

## *Sentier de Saint-Michel*

# Le sentier de la Chapelle

### **Randonnée Pédestre et VTT**



**11 kilomètres** par itinéraire principal

Par itinéraire principal :

**Temps de marche 2 h 30**

**Temps de VTT 1 h 30**



Entre Auch (25 min) / Mirande (10 min) / Masseube (15 min)

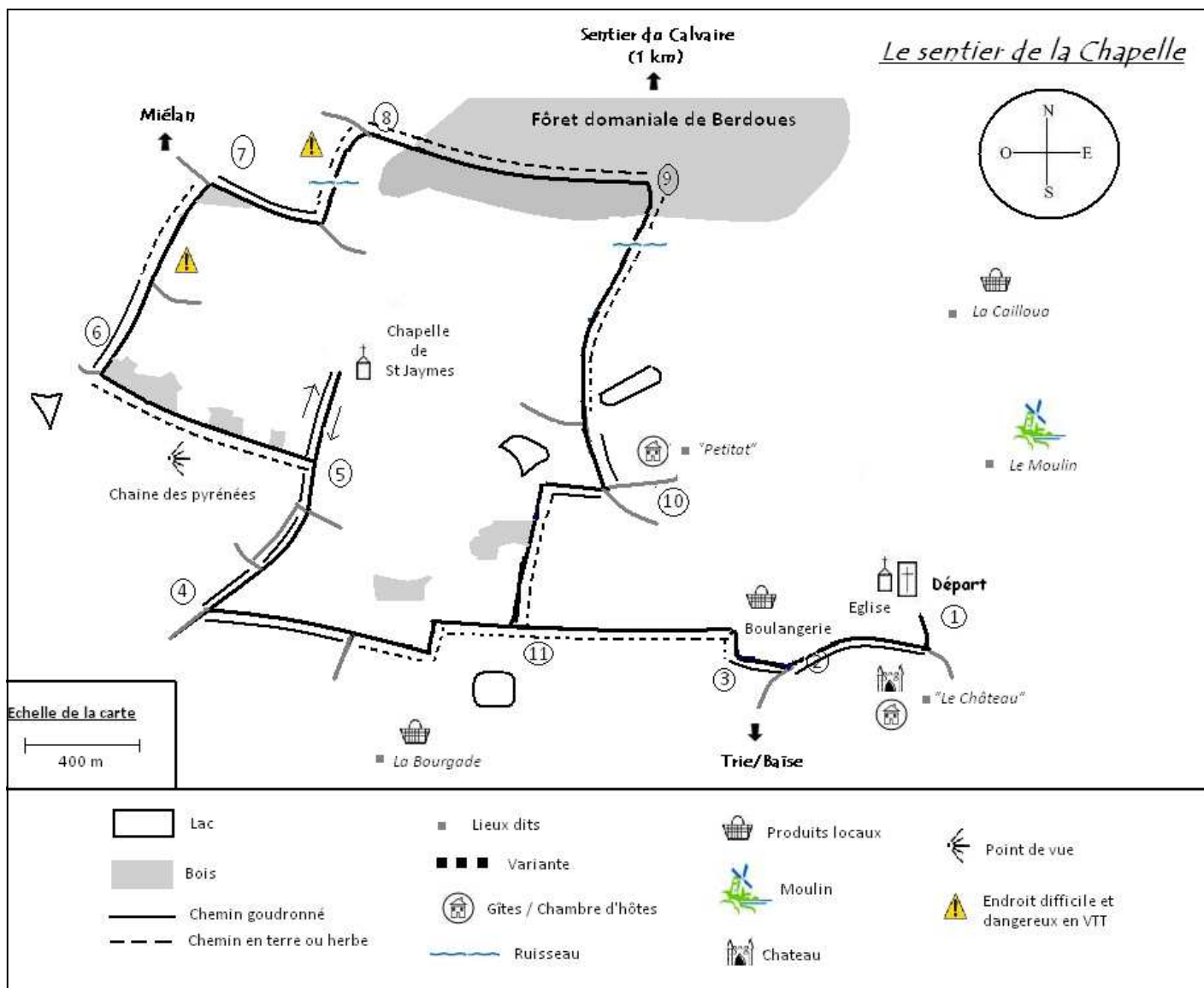


## Départ place de la mairie

- 1 - Prendre la RD 939, direction Trie-sur-Baïse.
- 2 - Après la boulangerie du village, prendre la 1ère route à droite.
- 3 - Avant la ferme que l'on contourne, prendre le chemin de terre à droite. Le suivre jusqu'à la voie goudronnée et continuer tout droit.
- 4 - Au niveau de la route, prendre à droite ; tout droit au 1er croisement et à gauche au second.
- 5 - Prendre le 1er chemin de terre à gauche (\* chapelle à 500 m) et le suivre en traversant 2 petits bosquets.
- 6 - Prendre la voie goudronnée sur 400 m ; au virage aller tout droit sur le chemin de terre ; descendre vers un nouveau bois, rejoindre la route de Saint-Michel/ Bazugues.
- 7 - Tourner à droite, continuer sur 400 m et ensuite prendre le 1er chemin à gauche, monter la côte.
- 8 - Au sommet, prendre à droite, longer le champs et pénétrer dans la forêt de Berdoues.

### Attention au risque d'erreur !!!

- 9 - Au croisement tourner à droite, descendre, traverser le ruisseau jusqu'au chemin goudronné. Au 1er carrefour, à gauche.
- 10 - Au 2ème carrefour (stop), tourner à droite et à 150 m prendre à gauche (allée de ferme puis chemin de terre). Traverser le ruisseau, remonter la petite colline.



Variante en VTT	Variante à pied
Sentier praticable en VTT en totalité	* continuer tout droit jusqu'à la chapelle de Saint-James et revenir